

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nom de la structure porteuse du projet : Association Européenne des Sports . 3 FC

CHARGES (DÉPENSES)			PRODUITS (RESSOURCES)			
	Montant en €	Montant éligible (rempli par la Région)		Montant en €	Nature de l'engagement	Montant retenu (rempli par la Région)
60 - Achats			Fonds propres (minimum 5%)	9570		
Matières et fournitures (préciser)						
Petit équipement (préciser)			Région Bourgogne-Franche-Comté			
...						
61 - Services extérieurs			Autres subventions publiques			
Prestation de services (ex : interprétariat, traduction, recours à une société de transport avec chauffeur, etc.) (préciser)	800		État (préciser le ministère)			
Locations (immobilier et matériel) (préciser)			Département (préciser)			
Assurances (frais afférents au projet uniquement)	180		Commune (préciser) DIJON	200		
Documentation			Communauté de communes (préciser)			
			Autres			
62 - Autres services extérieurs						
Frais de formateurs extérieurs, cachets d'artistes, ou autres frais de personnels extérieurs (merci de détailler) ²			Contribution financière du ou des partenaires étrangers (versement d'une somme d'argent sur le compte du porteur de projet - hors contributions valorisées)			
Publicité, publication, communication	400					
Frais de déplacement de personnes (le cas échéant, préciser les coûts unitaires ; ex : coût d'un billet d'avion, de train etc. x nombre de participants)	1500					
Frais de transport de biens (préciser)	100		Soutien d'autres organismes (préciser)			
Frais d'hébergement (le cas échéant, préciser les coûts unitaires)	2800					
Frais de restauration (le cas échéant, préciser les coûts unitaires)	2700		Autres recettes Cotisations Membres	250		
Visites (ex : entrées musées etc.)	1500		Organisation d'événements			
Frais administratifs (ex : photocopies, téléphone, affranchissement) éligibilité plafonnée à 5% du budget total	490		Participation Membres	450		
			Revenus directs de l'action			
64 - Charges de personnel						
Frais de personnel de la structure porteuse du projet en France ²						
DÉPENSES VALORISÉES (préciser) éligibilité plafonnée à 20% du budget total	1000		CONTRIBUTIONS VALORISÉES (préciser les contributeurs)	1000		
(ex : bénévolat, frais de transport séjour pris en charge par les participants eux-mêmes ou par les partenaires étrangers directement, mise à disposition gratuite de matériels, terrains, salles, etc.)			(ex : bénévolat, frais de transport séjour pris en charge par les participants eux-mêmes ou par les partenaires étrangers directement, mise à disposition gratuite de matériels, terrains, salles, etc.)			
TOTAL GÉNÉRAL	11470		TOTAL GÉNÉRAL	11470		

(*) Préciser : Sollicité, Acquis, Versé, À négocier

²Éligibilité des dépenses cumulées plafonnée à 30% du budget total